

LOI N° 2007-29 DU 28 NOVEMBRE 2007

portant autorisation de ratification de l'accord de crédit 4290-BEN signé à Washington le 14 mai 2007 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du deuxième projet multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA en République du Bénin.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 27 novembre 2007,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République, de l'accord de crédit 4290-BEN d'un montant de vingt trois millions cinq cent mille (23.500.000) droits de tirage spéciaux soit quinze milliards sept cent cinquante millions (15.750.000.000) de Francs CFA environ, signé à Washington le 14 mai 2007 entre la République du Bénin et l'Association Internationale de Développement (AID) dans le cadre du deuxième projet multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA en République du Bénin.

.../...

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

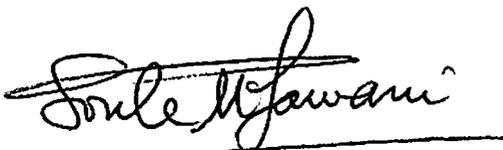
Fait à Cotonou, le 28 novembre 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre de la Santé,



Késsilé TCHALA SARE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 HAAC 2 CES 2 MS 4 MEF 4
AUTRES MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF- DGTCP- DGID- DGDDI 5
BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-
FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 1 JO1.